

payée sur la dette nationale, je suis d'avis que lorsqu'un crédit comporte une dépense de \$854,624,300, il importe de signaler certains faits à la Chambre.

Il importe également d'étudier tous les budgets, à quelque palier de l'administration de la chose publique que ce soit, et les crédits actuellement à l'étude sont des plus importants, car il s'agit d'une dépense de plus d'un milliard 300 millions de dollars, dont plus de huit cent millions de dollars sont consacrés exclusivement à l'intérêt sur la dette nationale.

Monsieur le président, à ce stade-ci, il nous incombe de faire quelques suggestions. Même si nous n'avons pas tous été favorisés au point d'être diplômés en économie politique, nous avons quand même, en certains milieux, eu l'occasion de lire et d'étudier de près le comportement de notre économie, dans sa structure financière.

On a beau remonter jusqu'à l'époque de M. Adam Smith, auteur du libéralisme économique, lire et scruter la théorie de Karl Marx, étudier à fond la théorie de M. Beveridge et celles des différents auteurs des temps modernes sur les données économiques, on ne semble attacher aucune importance à l'intérêt sur la dette nationale. Et pourtant, en consultant l'*Annuaire du Canada*, et plus particulièrement celui de 1962, à la page 1121, on y trouve quelque chose d'effrayant au point de vue dette nationale. Au fait, ces chiffres indiquent un état de choses inadmissible et intolérable dans un pays comme le nôtre.

Ainsi, sous la rubrique...

État sommaire de la dette publique et des intérêts afférents, années terminées le 31 mars 1952-1961.

...on voit que la dette nationale brute est passée de \$17,257,668,676, en 1952, à \$21,602,826,960, en 1961.

Par ailleurs, si l'on répartit cette dette sur une base per capita—et là je parle de la dette nette—on constate qu'elle a diminué de \$773.59, en 1952, à \$681.92, en 1961.

Cependant, on constate qu'en ce qui a trait à l'intérêt, per capita, il est passé de \$30.87, en 1952, à \$42.34, en 1961, et ce bien que la dette per capita ait diminué.

Monsieur le président, si notre régime en est un qui nous demande d'adopter des crédits aussi importants que ceux que nous étudions actuellement, et de consacrer la somme de quelque 800 millions de dollars pour acquitter l'intérêt sur la dette nationale seulement, il est grand temps que nous fassions quelque chose autre que de suivre cette simple procédure parlementaire qui nous permet de critiquer les prévisions budgétaires des différents ministères.

On en est rendu, aujourd'hui, à contracter des emprunts pour payer l'intérêt sur les

emprunts, qu'on ne suffit même pas à payer, dans le cadre du régime financier actuel, à même les impôts et les taxes de toutes sortes, et ce à tous les paliers de l'administration de la chose publique.

Si l'on est prêt à consacrer \$854 millions à l'intérêt sur la dette nationale, je crois qu'il est temps que le ministre des Finances (M. Gordon) nomme un comité chargé d'étudier profondément les rouages de notre système monétaire.

Nous serons appelés, en 1964, à reviser la loi sur les banques. Il me semble qu'à cette occasion, il y aurait lieu d'envisager le problème sous un angle nouveau pour faire de la Banque du Canada une institution véritablement au service du Parlement canadien. On parle de payer des intérêts de l'ordre de \$854 millions; il me semble que le ministre des Finances ferait mieux de prendre en sérieuse considération la possibilité d'utiliser la Banque du Canada, à l'occasion de la révision de la loi sur les banques.

Mais non, on dirait que c'est une chose sacrée! Quand les comptables font la vérification des comptes publics, c'est toujours le point le moins discuté; on calcule la dette et on dit qu'il y a tant pour cent d'intérêt, puis on paie l'intérêt selon les engagements pris, soit par la mise sur le marché d'obligations, soit par d'autres formules de contraction de dettes. On paie de l'intérêt à tel point qu'on en arrive presque au double de ce qui est consacré à la sécurité sociale.

Monsieur le président, je suggère que lors de la préparation de son prochain budget, le ministre des Finances songe à faire reviser la loi sur les banques, de façon à utiliser la Banque du Canada, en faisant une reconversion totale de la dette du Canada, afin que la plus grande partie des impôts ne serve pas à payer uniquement l'intérêt de la dette nationale.

Nous ne sommes pas les seuls, en cette Chambre, à avoir admis le besoin d'instituer, à un échelon quelconque, la mise en circulation de nouveaux crédits sans intérêt ou à un taux d'intérêt réduit. L'automne dernier déjà, des représentants du Nouveau parti démocratique admettaient la nécessité de trouver une formule pour mettre des crédits en circulation à un taux d'intérêt moindre, afin de financer le développement et la reconversion de la dette nationale qui nous coûte si cher aujourd'hui. Je pense que cela devrait être pris en considération par le ministre des Finances.

A mon avis, tous les économistes sont pris par la «technicalité» et oublient les réalités. Il faudrait considérer la Banque du Canada comme une institution au service du Parlement canadien et également au service de la